

PILLAGES ALLEMANDS ET COLLABORATION ÉCONOMIQUE EN FRANCE

IÈRE PARTIE : LA PRÉHISTOIRE DES PILLAGES ALLEMANDS D'OCCUPATION EN FRANCE

Annie Lacroix-Riz, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université Paris VII-Denis Diderot

Histo'mag, revue en ligne, n° 69, janvier-février 2001, p. 11-19; 2^e partie, « Pillages allemands et collaboration économique, 1940-1944 » à paraître.

PILLAGE PUR ET SIMPLE OU PILLAGE (PRÉ-)NÉGOCIÉ?

La France occupée subit, comme tous les pays occupés au cours de la Deuxième Guerre mondiale, un énorme « tribut » - terme que, vaincu, le Reich avait martelé à destination de sa population à propos des réparations fixées par le traité de Versailles (1919) et les textes d'application du « Diktat » (1920-1921). L'ordre du 14 août 1940 de Goering, chef du plan de quatre ans, stipulait « le rapatriement (*Rückführung*) des matières premières et des biens économiques des régions occupées de Belgique et de France » soumises aux commandants militaires (*Militärbefehlshaber*) de France et de l'ensemble Belgique-France du Nord siégeant respectivement à Paris et Bruxelles. Il fut précisé par les instructions (13 pages) du 13 septembre 1940, signées du chef des services économiques du *Militärbefehlshaber in Frankreich* (MBF), Elmar Michel, sur « la conduite de l'économie de guerre du Reich par tous les moyens ». Tous étaient en effet prévus, saisie, réquisition, explicitée par « l'ordre n° 1 du 20 mai 1940 relatif aux les régions françaises occupées », et butin, d'application extensive : sont considérés comme tel, ne donnant donc lieu à « aucune indemnisation », 1° « toutes matières premières, semi-produits et produits appartenant à des ennemis de la Wehrmacht; [2°] les produits finis appartenant à des personnes privées, mais représentant du matériel de guerre », aucune autorisation du MBF n'étant nécessaire puisque la Wehrmacht détenait la propriété de ces biens; 3° ceux « qui se trouvent dans les wagons en gare des chemins de fer ou sur les voies d'eau doivent [aussi] être considérés comme butin si on ne peut en déterminer le propriétaire privé ou les ayants droit »¹.

Ces deux directives de l'été 1940 suffiraient à ruiner la thèse de l'opposition entre le « légaliste » Michel et le pillard Goering volontiers soutenue en France : elle séduit l'historiographie dominante, convaincue par l'auto-plaidoyer d'après-guerre du « commissaire à la lutte contre le chômage » (octobre 1940), délégué général à l'Équipement national (février 1941), ministre de la production industrielle (juillet 1941-avril 1942) et « directeur responsable du comité d'organisation de l'automobile » (septembre 1940-août 1944), le grand synarcho-cagoulard François Lehideux, sur les vertus de sa « politique de présence » à Vichy².

L'Ouest aisément vaincu par le *Blitzkrieg* devait être pillé en vue, dans un premier temps, d'une étape essentielle de la guerre, la conquête de la Russie, vieil objectif seulement

¹. Note, Berlin, 14 août, et Instructions Michel et Barckhausen, Paris, 13 septembre 1940, souligné dans le texte, AJ 40, 779, matières premières, marché noir, contribution de l'économie française au Reich, commandes, Archives nationales (plus loin AN).

² Maître-mot de ses mémoires de défense, AN, 3 W (fonds de la Haute Cour de Justice), 217-234. Comparer Renaud de Rochebrune et Jean-Claude Hazera, *Les patrons sous l'Occupation*, de Paris, Odile Jacob, 1995, à la série économique des fonds du *Militärbefehlshaber in Frankreich* (dits du Majestic) AJ 40, notamment dossier MBF 28, 20170, 1, achat et transport de matières premières, 22 octobre 1940-2 juillet 1941 (correspondance Michel-Bichelonne, novembre 1940), AN, AJ 40, 778, et à Lacroix-Riz, *Industriels et banquiers français sous l'Occupation : la collaboration économique avec le Reich et Vichy*, Paris, Armand Colin, 1999, *passim*. Définition de synarcho-cagoulard (et Lehideux), *infra*.

différé par le pacte germano-soviétique du 23 août 1939³. Certes, la saisie de la Russie n'arrêterait pas ce pillage consciencieux : Goering s'était fait depuis le début de la Deuxième Guerre mondiale une spécialité des discours publics sur le droit des seigneurs allemands à vider et affamer au bénéfice du Grand Reich le continent européen entier, et pas seulement sa partie orientale. Il avait, notamment en direction de la France haïe, lancé maint « avertissement brutal cynique » du genre de celui que les gaullistes de Londres signalèrent le 4 octobre 1942 à 21 de leurs postes : « Allemands entendent se nourrir à leur faim en prélevant ce qu'il leur faut sur pays occupés quels que puissent être besoins ces derniers »; et qu'ils interprétèrent ainsi : « Rapprocher cet avertissement des renseignements que nous avons communiqués récemment sur situation ravitaillement français »⁴.

On ne saurait cependant, sauf dans le cas soviétique, parler de pillage pur et simple, si énorme qu'il eût été d'emblée et si intensifié par le fiasco du *Blitzkrieg* lancé contre l'URSS le 22 juin 1941, que le général Paul Doyen avait annoncé dès le 16 juillet à Pétain : les « dirigeants [du IIIème Reich...] n'avaient pas prévu une résistance aussi farouche du soldat russe, un fanatisme aussi passionné de la population, une guérilla aussi épuisante sur les arrières, des pertes aussi sérieuses, un vide aussi complet devant l'envahisseur, des difficultés aussi considérables de ravitaillement et de communications [...]. Sans souci de sa nourriture de demain, le Russe incendie au lance-flamme ses récoltes, fait sauter ses villages, détruit son matériel roulant, sabote ses exploitations »⁵. Le Reich, qui avait déjà raflé les ressources de chaque pays vaincu à dater du premier jour de son occupation, voudrait évidemment compenser ailleurs le manque à gagner, agricole et industriel, subi là où l'armée rouge et les partisans défendaient pied à pied chaque morceau du territoire soviétique. Singulièrement dans la caverne d'Ali Baba française, où la tâche était facile, pas seulement depuis la Débâcle.

Dans toute l'Europe non-soviétique occupée, les maîtres de l'économie avaient de longue date passé avec le Reich des accords, financiers et commerciaux, complétés d'accords politiques. Renforcées partout à la veille du conflit, surtout depuis l'immense victoire allemande des « accords de Munich », ces anciennes pratiques furent depuis la guerre qualifiées de « Collaboration ». En France aussi, les relations du temps de paix annoncèrent et planifièrent les pratiques respectives de l'Occupation. Il convient donc de les décrire avant de traiter (dans une deuxième partie, à paraître) des pillages allemands perpétrés de l'été 1940 à l'été 1944 ou plutôt des rapports entre vol allemand des ressources françaises et « Collaboration économique ». Ce préalable impose d'examiner, non pas le comportement de « la France » en général, mais celui des élites économiques qui en dictaient le sort, problématique adoptée en 1977 par John Gillingham pour traiter du cas belge.

LE MODÈLE ALLEMAND SOCIO-ÉCONOMIQUE D'AVANT-GUERRE

LA BELGIQUE FACE AU MODÈLE ALLEMAND D'AVANT-GUERRE

L'historien américain décrit un « grand capital belge » qui, alarmé depuis les débuts de la crise par la menace de réduction sévère et durable de son profit, avait réfléchi aux modalités

³ Voir Geoffrey Roberts, *The unholy alliance : Stalin's pact with Hitler*, Londres, Tauris, 1989; *The Soviet Union and the origins of the Second World War. Russo-German relations and the road to war, 1933-1941*, New York, Saint Martin's Press, 1995 ; *Stalin's Wars : From World War to Cold War, 1939-1953*, New Haven & London, Yale University Press, 2006 ; Annie Lacroix-Riz, *Le Choix de la défaite : les élites françaises dans les années 1930*, Paris, Armand Colin, réédition de 2010, et *De Munich à Vichy, l'assassinat de la 3^e République, 1938-1940*, Paris, Armand Colin, 2008, *passim*.

⁴ Télégramme de F. Desjardins, services extérieurs de l'Information (gaulliste), Presse, à 21 postes, Londres, 5 octobre 1942, Londres, CNF, 228, politique extérieure des puissances étrangères, Allemagne, dossier général, 5 février 1941-25 juillet 1943, archives du ministère des Affaires étrangères (plus loin MAE).

⁵ *La Délégation française auprès de la Commission allemande d'Armistice de Wiesbaden, 1940-1941*, Paris, Imprimerie nationale, 5 vol., vol. 4, p. 648-649.

de son intégration « dans le nouvel ordre nazi ». La réflexion avait cheminé sous la houlette de la Société Générale de Belgique, mastodonte qui contrôlait plus de la moitié de l'économie métropolitaine et 80-90 % des produits coloniaux, avec « des intérêts substantiels dans les mines et plantations du Congo » selon ses estimations allemandes de 1941-1942⁶. Le modèle socio-économique que l'État hitlérien avait, à la suite de ses prédécesseurs (depuis Brüning), fait triompher en Allemagne surpassait tous les autres par la baisse drastique des salaires et la reprise de la course au profit des *Konzerne* (les grands groupes cartellisés). L'exemple, déjà séduisant du temps de la baisse nominale des salaires décrétée par Brüning, avait éclipsé l'italien, si sympathique depuis 1922 au grand capital mondial, et pas seulement belge ou français : les « financiers américains », ravis du nouveau régime « d'efficacité et de discipline » de l'Italie, « la moins difficile de toutes les grandes puissances continentales » (Henry Stimson), n'avaient pas été les derniers à voir en Mussolini un paragon de la « civilisation occidentale »⁷; ils apprécièrent plus encore, depuis février 1933, l'excellente gestion de leurs énormes filiales en Allemagne : « les syndicats libres », pourtant si sages en majorité, y avaient été supprimés (le 2 mai 1933) et remplacés (un an plus tard) par « le système des conseils de confiance » [*Vertrauensräte*] sous contrôle total du patronat, système « infiniment préférable à celui qui était en vigueur avant le régime hitlérien »⁸.

« L'apaisement » économique et politique sanctionna cette admiration et le vif souci de ne jamais contrarier l'énorme débiteur des emprunts Dawes et Young et gros partenaire commercial qu'était le Reich. En Belgique, cette option fut symbolisée par l'ambassadeur en poste à Berlin de 1936 à 1940, le vicomte Jacques Davignon, délégué des milieux bancaires et sidérurgiques. La recherche par ces derniers d'accord financier et commercial à tout prix avec l'impérialisme allemand, attesté par les archives allemandes publiées, fut aussi systématique que l'obsession d'alignement sur l'impitoyable modèle social allemand. Elle se traduisit par une quête permanente de compromis, à visées extérieures *et* intérieures. Les holdings bancaires, escomptant sans émoi l'invasion de leur territoire national, planifièrent donc la « politique de production » qu'ils appliqueraient à l'ère de l'Occupation, imminente. Nul n'ignorait en effet dans ce milieu les intentions belliqueuses du Reich, aussi fermes contre l'Ouest du continent que contre l'Est. Nul n'envisageait non plus de s'y opposer : Léopold III, en proclamant en octobre 1936 la « neutralité » belge, avait affiché sa rupture de fait avec les anciens alliés britannique et français et sa renonciation consécutive à toute protection (et fortification) de ses frontières contre l'Allemagne. À la suite de l'invasion allemande, inévitable et souhaitable, « le grand capital belge » remplacerait le gouvernement traditionnel trop soumis aux péripéties parlementaires par des « secrétaires généraux » à sa dévotion. Secondé de fait par les occupants, garants de la neutralisation des salariés, il pourrait plus librement concentrer, moderniser l'économie et casser les salaires. L'effort ne rencontrerait plus d'obstacle : la classe ouvrière cesserait d'être défendue, si peu que ce fût, par les syndicats, les partis, le Parlement, etc.; comme en Allemagne, elle perdrait sinon le goût du moins la capacité de déclencher des mouvements sociaux qui, comme 1932 et surtout en 1936, avaient entravé l'effondrement salarial jugé nécessaire⁹.

⁶ Détails (sources allemandes AJ 40), Lacroix-Riz, *Industriels*, p. 8.

⁷ Lacroix-Riz, *Le Vatican, l'Europe et le Reich de la Première Guerre mondiale à la Guerre froide (1914-1955)*, Paris, Armand Colin, édition augmentée, 2010, p. 104 et *passim*.

⁸ Rapport spécial n° 39 du haut-commissaire américain à Berlin George Conty, 7 janvier 1935, cité par John Gillingham, *Hitler and Europe. Industry and Politics in the Third Reich*, London, Methuen, 1985, p. 44 (40-44).

⁹ Gillingham, *Belgian Business in the Nazi New Order*, Gand, Fondation Jan Dhondt, 1977, chap. 1 ; résumé; Lacroix-Riz, *Industriels*, index Gillingham.

LA FRANCE FACE AU MODÈLE ALLEMAND D'AVANT-GUERRE

La patiente stratégie du grand capital français ressembla comme une sœur à celle de son homologue belge, comme le démontrent les fonds policiers et administratifs tardivement ouverts (1999). Elle fut l'œuvre de la synarchie ou « Mouvement synarchique d'empire » (MSE), groupe dominé par une poignée d'hommes plus étroite encore que « les “Deux Cents Familles” » - des principaux actionnaires de la Banque de France -, présentées par la propagande électorale du Front populaire comme maîtresses de la France et de son État depuis la naissance de l'institut d'émission (1802) : quelques dizaines de personnes (douze à l'origine, en 1922) représentant la haute banque (Worms, Lehideux, groupe de Nervo, Banque d'Indochine), et l'industrie lourde (Comités des Forges et des Houillères). Ces groupes étaient liés à leurs homologues allemands que Goering représentait au sein de l'État hitlérien. Les liens franco-allemands s'étaient renforcés depuis septembre 1926, date de la fondation conjointe, à Luxembourg, du cartel international de l'acier (sous l'égide, du côté français, du Comité des Forges) et du « comité franco-allemand d'information et de documentation » (CFAID), ancêtre patronal ignoré du Comité France-Allemagne (officiellement né en novembre 1935, sous la tutelle de Ribbentrop et d'Otto Abetz, son émissaire en France, qui y pourrissait la grande presse depuis le début de la décennie au service du Reich). En France aussi, le « grand capital » avait recherché le compromis, financier, commercial et politique avec le Reich emprunteur, client et fournisseur, et tôt renoncé à sa propre « politique dure » de Versailles.

Rien ne fit obstacle à cette ligne, et surtout pas l'accession des hitlériens au pouvoir, à laquelle œuvrèrent activement ces milieux. Le Comité des Forges, entre autres, délégua à partir de septembre 1931 à l'ambassade de France à Berlin, selon l'habitude, un des siens, André François-Poncet, l'ancien responsable de sa presse. Il chargea l'ancien normalien germaniste de négocier les dossiers importants, parmi lesquels les compensations attendues par l'industrie lourde française au retour (dont elle agréait le principe) de la Sarre au Reich et l'adaptation des Français à un nouveau régime politique allemand associant le NSDAP. Cette formule d'union des droites allemandes sans exclusive dut autant à la décision des créanciers internationaux de consolider l'énorme dette extérieure de l'Allemagne, menacée de faillite par la crise systémique de 1931, qu'au résultat des législatives du 14 septembre 1930, largement imputable aux efforts du grand capital vernaculaire (l'aide empressée de ce dernier au groupuscule hitlérien - 2,3% des voix en 1928 - avait été décisive pour porter ce dernier au second rang des partis, avec 18,3%). Car les mesures drastiques contre les revenus de la majorité de la population exigées par les milieux financiers, nationaux et internationaux, supposaient l'intégration gouvernementale du NSDAP : le 10 juillet 1931, le gouverneur de la Banque de France Clément Moret l'avait prescrite, comme si la chose eût été nécessaire, à son homologue allemand, le président de la Reichsbank (l'ex-chancelier Hans Luther, futur ambassadeur d'Hitler à Washington), en lui vantant le merveilleux modèle français d'« union nationale » autour de Poincaré (1926-1928). François-Poncet s'y attela aussi, puis, affaire faite, annonça aux dirigeants nazis depuis l'automne 1933 que la France suivrait ce nouveau modèle, et que la France connaîtrait bientôt « un gouvernement très autoritaire »¹⁰. À la veille de rejoindre son poste suivant, Rome, il promit début novembre 1938 à ses hôtes fascistes « une fascisation de la démocratie » française, engagement scrupuleusement tenu¹¹.

Les « secrétaires généraux belges » auraient pour équivalent, en France, après liquidation du régime républicain (contemporaine de la défaite et impossible sans elle) « une dictature militaire à laquelle l'Église prêt[erait] son aide la plus empressée » - définition du

¹⁰ Récit par Moret de son entretien avec Luther, Conseil général BF, séance 31, 16 juillet 1931, p. 316-318, ABF, et *Choix, passim* et index nominal.

¹¹ Rapport 9865/5361 du chargé d'affaires Renato Prunas pour Ciano, Paris, 5 novembre 1938, *Documenti diplomatici italiani*, 8^e série, X, p. 380, et *Munich*, p. 68 (leitmotiv de l'ouvrage)

régime de Vichy, en décembre 1940, d'Otto Abetz¹², devenu depuis juin « ambassadeur » à Paris. La formule avait été *définitivement* fixée en 1934, autour du tandem Laval-Pétain. Sa mise en œuvre fut depuis lors confiée aux groupes ou personnalités que le haut patronat finançait et tuteurait étroitement, que cette mainmise patronale fût quasi officielle – sur les partis de droite estimés « républicains » et les ligues unifiées depuis le tournant de 1935 en « Cagoule » -, ou qu'elle demeurât officieuse, voire secrète : le grand capital contrôlait aussi des personnalités clés de la gauche de gouvernement, des journalistes ou publicistes, des universitaires et des syndicalistes ouvriers compréhensifs. On les retrouvait dans les multiples « comités Coutrot » fondés ou ranimés par la synarchie depuis le début des années 1930, d'abord pour attirer, outre les inspecteurs des Finances, noyau dur du MSE, les élites de l'École polytechnique, puis, surtout depuis 1936, ces nouveaux membres décisifs pour la conquête des masses.

De l'océan de correspondance décrivant cette ligne de compromis à tout prix avec le Reich, dont la collaboration économique formait depuis 1925-1926 l'épine dorsale, j'extrais le cas, significatif, de deux délégués de la Banque de France, synarques opérationnels, Roger Auboin et Yves Bréart de Boisanger. Annonçant explicitement en 1939 le consentement du grand capital au pillage national amorcé par l'association au pillage des réserves d'or d'États étrangers, ils représentent dignement les « animateurs » ou « techniciens de première classe, des hommes qui ne sont pas considérables dans la hiérarchie capitaliste, comme Jean Coutrot, Gabriel Le Roy Ladurie et tant d'autres ». Placés au service des « chefs héréditaires de l'économie française, qui ont toujours voulu demeurer dans l'ombre »¹³, ils appliquèrent la ligne définie par ces derniers tant à l'heure de la crise que sous l'Occupation. Gagnant plus de visibilité, en peuplant les ministères et les hautes fonctions sous le régime de Vichy, ils furent en général (pas Auboin, resté à l'abri du public dans son havre bâlois) seuls connus du public après le bref « scandale de la synarchie » de l'été 1941.

Roger Auboin, journaliste d'origine, avait été en 1937 nommé par la Banque de France directeur général de la Banque des règlements internationaux (BRI) : ce club de banques centrales créé en 1930 à Bâle pour gérer dans le cadre du Plan (américain) Young la dette extérieure allemande, était dominé par la Banque de France, la Banque d'Angleterre, la Reichsbank et la *Federal Reserve Bank* de New York. La BRI organisa et couvrit le pillage allemand de la réserve d'or des Banques nationales d'Autriche dans les jours suivant l'Anschluss du 13 mars 1938, procédure décrite par Auboin lui-même cinq jours plus tard avec un sens marqué du devoir accompli : « La décision [de la Reichsbank] de liquider la Banque nationale d'Autriche » étant agréée par la BRI unanime, le dossier fut promptement réglé au prix d'une négociation sur deux points pas si mineurs, dont la préservation des intérêts étrangers (français) dans « l'emprunt autrichien 1930 ». Le Reich put ainsi sans encombre saisir les réserves d'or de la Banque, physiquement sises hors d'Autriche (surtout dans les serres de la Banque d'Angleterre) : elles furent immédiatement transférées à Bâle, où la Reichsbank put en disposer librement pour les achats indispensables à son économie de guerre¹⁴. L'inspecteur des Finances Yves Bréart de Boisanger, second sous-gouverneur de la Banque de France depuis juillet 1937, occupa dans les détails de la planification de la défaite puis dans le consentement au pillage des ressources nationales qui l'allait suivre un rôle décisif que Vichy récompenserait dignement.

Auboin, enthousiasmé par les accords de Munich dont il fut, à son poste bancaire international, à nouveau chargé de l'application financière, appréciait au moins autant « la politique » allemande des salaires et des prix : celle « de Schacht », réinstallé président de la

¹² Télégramme Abetz 1556 à Ribbentrop, Paris, 18 décembre 1940, 3 W 347, « archives de Berlin », AN.

¹³ Lettre interceptée en Haute-Savoie, 3 W 222, Lehideux, Synarchie, AN.

¹⁴ Lettre d'Auboin à Fournier, Bâle, 18 mars 1938, 1069199211/30, ABF, détails, *Choix*, p. 447-448.

Reichsbank à l'avènement des hitlériens après une interruption de près de trois ans indispensable à la préparation de l'opération, « dictateur aux changes et aux transferts »¹⁵. Délégué à Bâle de la Banque de France, d'ordinaire vestale du temple de « l'assainissement financier » et de la déflation (salariale), l'ancien journaliste s'efforça en janvier 1939 de démontrer par écrit que « la politique de Schacht », fondée sur « une expansion délibérée du crédit » - très inflationniste -, était « sinon orthodoxe, du moins parfaitement calculé[e] ». Sa note relative aux « erreurs françaises sur l'expérience économique allemande » consacrait aux « points faibles du système allemand » une page sur huit; le reste du texte exaltait l'écrasement du salaire et du pouvoir d'achat, la transformation des usines en bagnes et l'envol du profit des *Konzerne*. « Des précautions à la fois les plus minutieuses et les plus énergiques ont été prises pour que cette politique, évidemment audacieuse, reste néanmoins pratique et efficace et surtout évite de conduire à une inflation monétaire incontrôlable », telles :

« – Une politique draconienne de stabilité des prix dont les pièces maîtresses sont non seulement un contrôle policier d'ailleurs rigoureux, mais la stabilité complète des salaires horaires et la compression systématique du “pouvoir d'achat” des biens de consommation. Au besoin, on limite directement la consommation (rationnement de certains produits).

– Un grand souci de maintenir la rentabilité des entreprises et même d'élargir considérablement les profits des grandes sociétés dont on interdit du reste la distribution (limitation des dividendes) mais qu'on affecte aux investissements publics par l'impôt ou l'emprunt.

– Un effort fiscal considérable et renforcé par le jeu des contributions “volontaires” sur les salaires, etc. du type soviétique » - exemple unique de célébration du modèle soviétique que la Banque de France vouait d'ordinaire aux gémonies.

« – Un grand souci de maintenir et favoriser l'épargne volontaire : maintien d'un taux d'intérêt assez rémunérateur, stabilité interne de la monnaie.

– Un effort intensif de travail, le seul moyen des travailleurs de défendre leur niveau de vie étant d'allonger leur temps de travail »¹⁶.

Le Reich avait en effet bloqué les salaires, laissé grimper les prix industriels, augmenté les taxes, impôts et autres prélèvements obligatoires sur la masse de la population, provoquant une sérieuse baisse du salaire réel. Dans la dernière étape des préparatifs de guerre, il avait considérablement « allong[é le] temps de travail » (jusqu'à 16 heures par jour), mesure que le patronat et ses instruments politiques portaient aux nues dans une France où la durée moyenne hebdomadaire *réelle* avoisinait 36 h. En témoignent entre autres 1° la frénésie pro-hitlérienne des dirigeants de la chambre de commerce de Paris (fief synarcho-cagoulard avéré) qui, chapeautés par leur président, Louis Férasson, champion de l'Axe, entreprirent au lendemain de l'occupation des Sudètes une voyante tournée des centres industriels du Reich (à Hambourg, Berlin, Cologne et Francfort)¹⁷; 2° l'égale passion de la majorité ligueuse et cagoularde de l'Hôtel de ville de Paris, avouée moins d'un mois après la note d'Auboin, pour la hausse continue de la durée du travail dans le Reich à imiter d'urgence en France. Une affiche sur « “le régime du travail en Allemagne” [...] apposée dans le couloir de l'Hôtel de Ville donnant accès au bureau du personnel » le louait ainsi en février 1939 : le « régime de base » de l'ordonnance du 30 avril 1938 prévoit « 8 heures par jour pendant six jours, soit la semaine de 48 heures », mais les patrons peuvent imposer « sans fournir de justification » les

¹⁵ Lettre 154 de Mitzakis à Lacour-Gayet, Bâle, 6 juin (rajout du 7) 1933, 1069199211/32, BRI, 1931-1933, correspondance Mitzakis, Archives de la Banque de France (ABF).

¹⁶ Note Auboin, « Erreurs », 17 janvier 1939, 1069199211/30, BRI, 1930-1939, ABF.

¹⁷ AG des 5 et 19 octobre 1938, Dutter Gordon, « Doing business with the nazis : French economic relations with Germany under the Popular Front », *The Journal of Modern History*, vol. 63, n° 2, juin 1991, p. 296-326 (316-318); et sur la base des archives de la Chambre de commerce de Paris (ACCP), *Choix et Munich*.

10 heures quotidiennes et les 60 hebdomadaires « chaque fois qu'un temps de travail a été perdu *ou que la marche de l'entreprise exige un surcroît de travail* ». Pour travaux urgents « d'intérêt public », la journée de travail peut être portée « à 16 heures », etc.¹⁸.

LES BASES DE L'ACCORD À VENIR À L'ÈRE DU « TOURNANT » DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE FRANÇAISE

DES PRÉVISIONS D'OCCUPATION D'AUBOIN...

La note d'Auboin de janvier 1939 ne vantait pas seulement l'indépassable modèle allemand de réduction drastique des salaires et d'intensification du travail ouvrier. Elle se voulait aussi une réflexion sur les suites prévisibles des « annexions de 1938 » en Autriche et en Tchécoslovaquie que Paris avait, comme Londres et Washington, acceptées et secondées. Ces premières réalisations, auxquelles Schneider venait de prêter la main en vendant à Krupp, fin décembre 1938, l'ancienne perle de sa couronne orientale, Skoda, en annonçant d'autres, qui contribueraient au règlement des « problèmes allemands » : le Reich « pourrait [...] être tenté d'annexer (officiellement ou de fait) des populations plus arriérées auxquelles on prendrait à bas prix des matières premières agricoles notamment [...] ». Pour que la puissance politique allemande permette de diminuer réellement les sacrifices exigés du peuple allemand sans détendre l'effort de production improductive (armements), il faudrait supposer *que cette puissance politique permette au Reich d'exploiter, non des régions à économie primitive, mais bien des pays riches comme les pays occidentaux, dont le capital accumulé pourrait être alors utilisé au profit de l'Allemagne* »¹⁹.

... AUX BONTÉS FRANÇAISES DE L'APRÈS-15 MARS 1939

Bref, les milieux financiers français, synarchie en tête, envisageaient l'occupation de leur pays, placé au premier rang « des pays riches » lorgnés par le Reich, aussi sereinement que leurs homologues belges. Le délégué de la Banque de France à Bâle Auboin montra, moins de deux mois après son ode à Schacht de janvier 1939, que l'invasion et la disparition définitives de la Tchécoslovaquie ne changeaient rien au programme envisagé. Ce qui suit suffirait, entre maint autre exemple, à démontrer la vacuité de la thèse du « tournant » français (et britannique) de politique extérieure après le 15 mars 1939. Banque de France et Banque d'Angleterre se plièrent en effet aussi vite et aisément que l'année précédente, et toujours sous couvert de la BRI, aux desiderata aurifères du Reich : Auboin rappela à Pierre Fournier, gouverneur de la Banque de France, le 13 octobre 1939, six semaines après le déclenchement de la guerre mondiale, qu'« en mars [1939] la décision de tenir l'or de la Banque nationale de Tchécoslovaquie à la disposition des dirigeants autorisés [par la Reichsbank] après comme avant le 15 mars a[vait] porté sur l'ensemble de cet or »²⁰.

La disposition à se rallier sans combat préalable aux conséquences de la « *puissance politique* » du Reich et à négocier les modalités de l'exploitation allemande « *des pays riches comme les pays occidentaux* » est éclairée, en plein « tournant » présumé, par la démarche de juillet 1939 du second « technicien de première classe » de la haute banque ici choisi, Boisanger. Le second sous-gouverneur de la Banque de France avait été par les siens mandaté

¹⁸ Transmission d'une affiche, 10 février 1939, souligné dans le texte, BA, 2140, Allemagne, APP.

¹⁹ Auboin, « Erreurs », 17 janvier 1939, 1069199211/30, ABF, souligné par moi. Skoda, *Choix et Munich*, index.

²⁰ Lettre d'Auboin n° 7 à Fournier, « personnel », Bâle, 13 octobre 1939, 1069199211/40, ABF. détails, évaluation comprise, Lacroix-Riz, *Choix*, p. 472-473; *Munich*, p. 139-141; « La Banque des règlements internationaux et la Banque de France de l'apaisement à la guerre : de la collaboration des Banques centrales à l'« or allemand » », in Olivier Feiertag et Michel Margairaz, dir., *Politiques et pratiques des banques d'émission en Europe (XVIIe-XXe siècles)*, Paris, Albin Michel, 2003, p. 387-412.

à Rome pour rencontrer, le 20 juillet, Giovanni Malvezzi, directeur général de l'IRI (Istituto di ricostruzione industriale italiano, organisme type du grand capitalisme privé financé par le contribuable). S'y relayaient alors sans répit les chefs synarques, à l'instar de Paul Baudouin, président de la Banque d'Indochine, pivot du plan de liquidation de la République par la Défaite.

Boisanger avait été chargé de proposer à l'Axe Rome-Berlin (au Reich surtout) au nom de « la partie française » un compromis économique « européen » anti-américain, qui succéderait à un second Munich, polonais désormais. On se préparait officiellement à combattre et les chancelleries bruissaient des tentatives de reconstitution de l'alliance tripartite de revers anglo-franco-russe de 1914 pour sauver la Pologne, cible imminente. L'affaire ne pourrait donc être conclue que lorsque la population française aurait été conduite à en admettre le principe, hypothèse pour l'heure exclue. « Dans un conflit », affirma de Boisanger à Malvezzi, « tous avaient à perdre. Ni la France, ni l'Angleterre ne pouvaient revenir sur l'engagement pris avec la Pologne pour d'évidentes raisons de prestige et surtout après le précédent de la Tchécoslovaquie ; mais elles se sont ainsi posées en esclaves de la Pologne qui peut ainsi encourager à sa guise un conflit qui pèserait en réalité surtout sur la France et sur l'Angleterre ». On ne surmonterait ce dilemme « qu'en donnant du temps au temps, en évitant des incidents imprévus et précipités » et en recherchant « des *accords qui sembleraient absurdes aujourd'hui*. Et c'est pourquoi [Boisanger] considère comme fondamentale l'action de l'Italie, qui pourrait jouer un rôle encore plus grand qu'à Munich. »

Le banquier français conclut son long quasi-« monologue [...de] près de deux heures », riche en envolées antibolcheviques, sur l'offre d'un marché aux termes à peine couverts sur 1° le complot intérieur français et sur 2° les accords avec les futurs vainqueurs de l'Axe Rome-Berlin, qui feraient renaître le Pacte à Quatre en juin 1933 (France, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie) stipulant révision « pacifique » du traité de Versailles.

« La partie française » visait « un accord définitif et qui donnât véritablement la paix au monde » en évinçant « l'Amérique » : pour « restabiliser le commerce international comme avant la Grande Guerre » s'imposait une « action de toute l'Europe qui obligerait l'Amérique à une nouvelle distribution de [...] l'or mondial » dont pour l'heure « les 4/5^e environ » étaient « réfugiés aux États-Unis ». Cette « hypothèse [étant] évidemment inaccessible » dans l'immédiat - on l'a dit -, on commencerait par « des accords transitoires permettant entre-temps d'éliminer les difficultés les plus urgentes et de stabiliser le terrain pour une entente toujours plus profonde ». Il faudrait à cette fin « *porter les peuples – étant donné que les gouvernements ont pour vivre besoin du consentement populaire – à un état de détente tel que les sacrifices nécessaires* », à consentir « *immédiatement* » ou « *au moment opportun* », le fussent aisément. « Par la suite, une réunion des quatre grands États européens pourrait dans la sérénité jeter les bases d'une entente plus vaste. [...L]a partie française serait prête à envoyer en Italie la personne souhaitée pour traiter officiellement, mais de la façon la plus confidentielle, de ces problèmes, dans un esprit très large, tenant compte des intérêts italiens et dépourvu de toute hostilité envers l'Axe. Même sans invitation officielle, il suffirait de faire connaître que cette personne pourrait trouver un interlocuteur autorisé. »²¹

Les maîtres de l'économie, servis par des hauts fonctionnaires empressés, veillaient alors fébrilement au maintien ou au renouvellement des contrats passés avec le Reich dans le cadre du traité de commerce (de 1927) renouvelé le 10 juillet 1937. La part de la France dans la production globale d'acier allemand ne cesse d'augmenter depuis 1938, constaté en juillet 1939 « un ingénieur de chez Krupp devant un officier étranger : « les 2/3 de l'acier que nous employons actuellement chez Krupp proviennent des minerais [de fer] français et en

²¹ Rapport Malvezzi, Rome, 20 juillet 1939, DDI, 8^e série, XII, p. 466-467, souligné par moi; vraisemblablement Baudouin, encore en juin à Rome, PA 7384/1, Paris, 15 juin 1939, F7 15328, Laval, AN.

particulier de l’Afrique du Nord »²². Tous les produits français nécessaires au Reich prenaient le même chemin, et leur « route [ne fut pas plus] coupée » que celle « du fer » (un des nombreux mensonges de Paul Reynaud) ni alors, ni pendant la Drôle de guerre²³.

C’est huit jours après l’entretien Boisanger-Giovanni Malvezzi, le 28 juillet 1939, que Franco reçut enfin – marché conclu depuis le 25 février, via les accords Bérard-Jordana - le solde des 53 tonnes d’or fin que la jeune République espagnole avait à l’été 1931 confiées à la Banque de France (transférées les 20 juin et 15 septembre 1931, et conservées « dans les serres de la succursale de la Banque de France à Mont-de-Marsan »). La direction de la Banque centrale, couverte par l’État, interdisait depuis le printemps 1937 au gouvernement espagnol, sous le prétexte juridique de ne pouvoir choisir entre deux « Banques d’Espagne », d’utiliser son or restant - plus de 40 tonnes - pour régler ses achats à l’étranger (hors de France, qui ne lui vendait rien). Puis, toujours sous le même prétexte (qu’elle balaierait en 1939), elle avait refusé de le lui rendre quand la Banque légale espagnole, fin décembre 1937, en avait officiellement réclamé la restitution. La Banque de France savait fort bien à quel usage Franco destinait ce précieux instrument du commerce extérieur dont le blocage avait contribué à la misère de la République et à sa défaite.

Il alimenterait les préparatifs de guerre de l’Axe (et surtout du Reich) en satisfaisant enfin « les réclamations de la part de l’Allemagne et de l’Italie » pour paiement des fournitures expédiées depuis l’été 1936 au général putschiste, comme l’industriel Charles Krug le rappela au gouverneur Pierre Fournier, au Comité permanent de la Banque de France du 27 juillet²⁴ : ces artisans de la « guerre civile extérieure » d’Espagne (Chautemps)²⁵ n’avaient cessé d’exiger de leur obligé Franco qu’il récupérât l’or de la Banque légale d’Espagne pour s’acquitter de sa dette envers eux.

Ce fut, à un mois de la guerre générale, la troisième contribution française consentie *en temps de paix* au pillage de l’or des pays victimes, sous le gouverneur de la Banque de France Pierre Fournier et le sous-gouverneur de Boisanger – et leurs pairs unanimes. L’assentiment donné pour la troisième fois au pillage de pays étrangers, dont deux alliés, fut ici aggravé par le consentement explicite à la spoliation totale par Franco des Français qui avaient commercé avec l’Espagne républicaine, regroupés depuis le 23 juin 1939 en « Association des créanciers français de la Banque d’Espagne ». Cette décision fit éclater la complicité française avec l’Axe, désormais tripartite, Rome-Berlin-Madrid, car cette modeste créance française avait depuis 1937 servi d’autre prétexte au verrouillage de l’or républicain²⁶.

ÉPILOGUE

La cohorte du Pacte à Quatre vantée par Boisanger fut bientôt dépouillée de son partenaire anglais, hypocritement associé le 20 juillet 1939. Réduite à trois, elle chemina sans répit entre la Drôle de guerre et l’assaut allemand du 10 mai 1940. L’État, déjà riche en synarques avant le 3 septembre 1939 (date de la prétendue « déclaration de guerre » française), promut ceux-ci depuis lors ou les nomma en plus grand nombre encore à des postes clés de son appareil. Chefs « républicains » du gouvernement (Daladier puis Reynaud) et putschistes *stricto sensu* négocièrent le maintien de la paix puis la fausse guerre : cette guerre que la France ne ferait pas, mais que l’Allemagne était résolue et apte à livrer - à la

²² Lettre 866 de Didelet au ministre de la Guerre (Daladier), 22 août 1939, 7 N 2602, Attachés militaires en Allemagne, juin 1938-juin 1939 et 21 août 1939, Service historique de l’armée de terre.

²³ Lacroix-Riz, *Choix*, p. 465-478, 519-525; *Munich*, p. 238-243.

²⁴ Échange Krug-Fournier qui nia, CPBF, séance 20, 27 juillet, p. 200, ABF.

²⁵ Aux entretiens franco-anglais des 29-30 novembre 1937, où Paris (via Delbos et Chautemps) lâcha clairement non seulement l’Autriche, promise à l’Anschluss imminent, mais sa chère alliée tchécoslovaque, Grande-Bretagne 1918-1940, 287-287 bis, politique extérieure 1937, MAE (et *Choix*, p. 363).

²⁶ . Options économiques en Espagne et or républicain, *Choix*, p. 333-354; *Munich*, p. 144-146.

différence de septembre 1938, où Paris et Londres l'en avaient dispensée, lui cédant la Tchécoslovaquie qu'elle était incapable de conquérir²⁷. Ainsi put être administré au « peuple [français] » le choc militaire ultime qui paracheva ceux que l'État « républicain » lui avait infligés. Le ministre des Affaires étrangères Georges Bonnet les avait annoncés le *1er juillet* 1939 à l'ambassadeur du Reich, le comte Johannes von Welczeck : « les élections seraient suspendues, les réunions publiques arrêtées, les tentatives de propagande étrangère quelles qu'elles soient réprimées, les communistes mis à la raison. La discipline et l'esprit de sacrifice du peuple français ne pouvaient être mis en doute par personne » (Welczeck en prit acte dans « tous [l]es rapports » qu'il adressa ensuite à Berlin)²⁸.

Les engagements contractés auprès du Reich par Bonnet au nom du gouvernement français furent promptement tenus : Daladier annonça la suppression des élections le 31 juillet; il put, au lendemain de la signature du pacte de non-agression germano-soviétique (23 août), conduire d'une main de fer la répression anticommuniste évoquée par les trois promesses suivantes. La partie la plus combative du « peuple [français] » était accablée depuis la mort de « la semaine des deux dimanches » et la guerre aux salaires triomphalement annoncées aux « étrangers » (fascistes et hitlériens) par Reynaud le 12 novembre 1938; elle fut paralysée depuis septembre 1939 par l'emprisonnement des chefs de ses organisations syndicale et politique. Comme leurs mandants synarques civils, les chefs cagouleurs militaires, Pétain, Weygand, Huntziger, etc. veillèrent à ce que la France ne combattît pas. Le coup de gourdin d'une débâcle quasi immédiate acheva le degré de cuisson dudit « peuple », arrachant définitivement son « consentement [aux...] sacrifices nécessaires ». Ainsi fut renouvelée contre le peuple français, en temps de guerre, l'escroquerie que le peuple tchécoslovaque avait subie, en temps de paix, de la part de ses propres dirigeants et de ses « alliés » occidentaux. Les « *accords [franco-allemands] qui [eussent] sembl[é] absurdes* » à l'été 1939 furent donc aisément passés ou prorogés à partir de l'été 1940.

²⁷ Sur tout ce qui suit, *Choix*, p. 506-555, et, plus précis, *Munich*, p. 176-288.

²⁸ Note Bonnet sur son entretien avec Welczeck, Paris, 1^{er} juillet 1939, *Le Livre jaune Français. Documents diplomatiques 1938-1939, Pièces relatives aux événements et aux négociations qui ont précédé l'ouverture des hostilités entre l'Allemagne d'une part, la Pologne, la Grande-Bretagne et la France d'autre part*, Paris, Imprimerie Nationale, 1939, p. 205 (202-205).